Sommaire

Données météo P2

Maïs P2/P5

	Indicateur de risque	L'essentiel
Maïs : les parcelles du réseau sont entre les stades 15 feuilles et floraison. **Arrêt des observations.**		
Sésamie	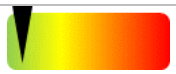	Absence de capture cette semaine
Pyrale		Le vol continue de diminuer. La pression est faible avec 1,1 pyrales/piège
Pyrale et sésamie : méthodologie sur la gestion du risque larvaire avant et après la récolte du maïs.		

Légende :

Risque global très faible

Risque global très fort

Prophylaxie

Biocontrôle

Résistance

LES ACTUALITES DU MOMENT

ACTU SANTE : l'ambroisie à feuille d'armoise. Cette plante invasive produit un pollen très allergisant.

Pour savoir pourvoir l'identifier et s'informer sur la plante. Ambroisie-Fredon Bretagne—Cliquez ici

Le datura stramoine. Une plante invasive toxique. Pour savoir pourvoir l'identifier et s'informer sur la plante. Datura Fredon Bretagne—Cliquez ici

ACTU BIODIVERSITE : Les notes nationales du moment sur la biodiversité.

A SURVEILLER : Les organismes nuisibles de quarantaine à surveiller.

Ces organismes ne sont pas encore présents en France, ils font cependant l'objet d'une surveillance importante à l'échelle nationale. Pour la culture du maïs, il en existe 4 actuellement :

- Le scarabée japonais (*Popillia japonica*) - fiche d'identification—cliquez ici
- Légionnaire d'automne (*Spodopetera fugiperda*) - fiche d'identification—cliquez ici
- Le diabrotica (*Diabrotica barberi*) - fiche d'identification—cliquez ici
- Flétrissement bactérien du maïs (*Pantoea stewartii*)- fiche d'identification—cliquez ici

En cas d'une suspicion, merci de me contacter :
damien.leclercq@fredon-bretagne.com ou au 07.63.57.60.84

Dégâts faune sauvage sur maïs
Pour chaque dégât occasionné par la faune sauvage, les agriculteurs sont invités à remplir à chaque fois le formulaire de déclaration en ligne (formulaire : cliquez-ici) ou via une application mobile disponible sur Android et Apple : cliquez-ici pour savoir comment les télécharger. Cette déclaration, si elle n'ouvre pas droit à l'indemnisation, permet d'orienter les mesures de gestion de l'espèce et de justifier du maintien du classement en « nuisible ».

Données météo

Retour sommaire

Stations météo		Températures moyennes en°C juin (Normales)	Températures moyennes en°C 1-29 juillet (Normales)	Précipitations Cumul en mm juin (Normales)	Précipitations Cumul en mm 1-29 juillet (Normales)
Ille-et-Vilaine	Rennes	20.1 (17.3)	**20.4 (19.6)**	16.6 (50.9)	**55.3 (44)**
	Miniac-Morvan	19 (17.3)	**19.2 (19.6)**	76.6 (50.9)	**110.4 (44)**
	Langon	20.5 (17.3)	**20.8 (19.6)**	16 (50.9)	**80.2 (44)**
Finistère	Brest	17.3 (15.5)	**17.9 (17)**	53.1 (64.6)	**44.8 (70.7)**
	Landivisiau	17.4 (15.5)	**17.6 (17)**	47.4 (64.6)	**51.9 (70.7)**
	Quimper	17.8 (15.5)	**18.9 (17)**	48.8 (64.6)	**48 (70.7)**
Morbihan	St-Avé	19.6 (16.4)	**20.3 (18)**	39.8 (52)	**46 (55.2)**
	Pontivy	19.6 (16.4)	**19.9 (18)**	20.4 (52)	**32 (55.2)**
	Ploermel	20.2 (16.4)	**20.2 (18)**	33.8 (52)	**16.4 (55.2)**
Côtes-d'Armor	St Brieuc	17.8 (15.5)	**18 (17.2)**	62.8 (50.7)	**34.7 (41.9)**
	Louargat	17.9 (15.5)	**17.6 (17.2)**	34.6 (50.7)	**37.8 (41.9)**
	St Glen	18.6 (15.5)	**18.5 (17.2)**	37.2 (50.7)	**39 (41.9)**

Données météo, du 1er juin au 29 juillet 2025 : source MétéoData. Normales de saison : Source MétéoFrance.

Maïs

La sésamie du maïs *(Sesamia nonagriodes)*

- **Observations issues des parcelles du réseau**

Aucune capture de sésamie cette semaine

- **Analyse de risque et prévisions**

La pression reste **faible**.

Risque global : **faible.**

Retour sommaire

La pyrale du maïs *(Ostrinia nubilalis)*

- **Observations issues des parcelles du réseau**

Période de suivi	Nb de pièges relevés	Nb pièges positif	Nb de pyrales capturés (sans – avec le site de Lantic)
24/07-29/07	13	5	Minimum: 1 Moyenne: 1.1 – 3 maximum: 7 – 26 Total des captures: 13- 39
17/07-22/07	15	9	Minimum: 1 Moyenne: 2.8 – 4.5 maximum: 11 – 28 Total des captures: 39- 67

La moyenne, le maximum et le total des captures sont présentés avec ou sans la valeur du site de Lantic. Le nombre de pyrales capturés sur ce site étant extrême par rapport aux autres sites, la valeur n'est pas incluse dans le graphique 1 ci-dessous.
Le site de Lantic, situé dans les Côtes-d'Armor est connu localement pour sa forte pression en pyrale depuis plusieurs années.

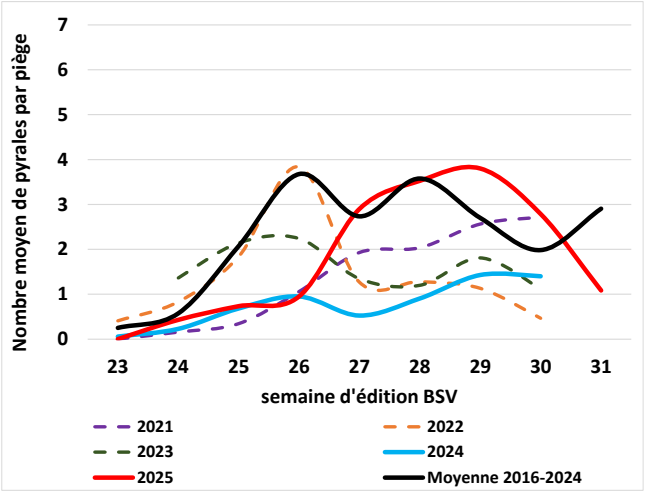

Graphique 1 : évolution du nombre moyen de pyrales par piège selon l'année (hors valeur extrême de la parcelle de Lantic).

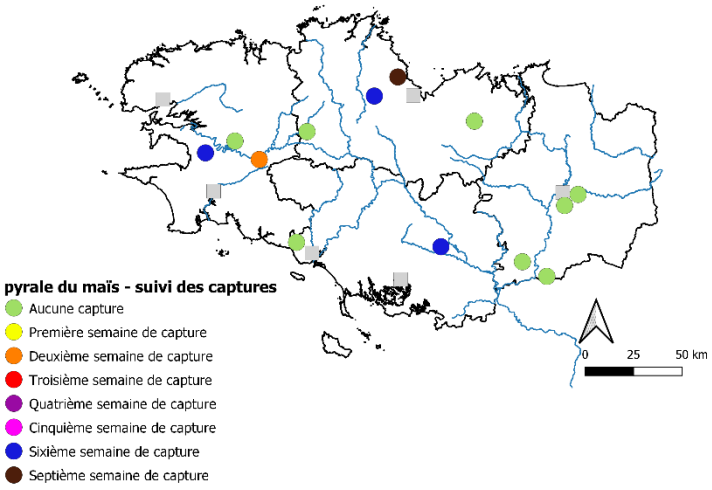

Carte 1 : état des captures de la pyrale.

- **Analyse de risque et prévisions**

Les captures continuent de diminuer.

Risque global : faible.

- **Gestion du risque**

Des méthodes de luttes alternatives existent.

Le trichogramme, une guêpe parasitoïde, permet de lutter contre la pyrale du maïs, il s'agit d'une méthode alternative de biocontrôle. Ce biocontrôle se présente sous forme de plaque contenant des oeufs de la guêpe. Le sachet doit être positionné dès qu'un début de vol est constaté (par l'intermédiaire du BSV par exemple), afin que les oeufs puissent éclore rapidement pour donner des adultes au moment de la période de ponte de la pyrale (quelques semaines après le début de vol).

Retour sommaire

Gestion du risque pyrale et sésamie en fin de saison

Méthodes prophylactiques :

• **Avant la récolte : faites un sondage larvaire**

Avant la récolte, il est souhaitable d'aller dans les parcelles de maïs pour y réaliser des sondages larvaires afin d'évaluer la pression exercée par les larves de pyrale et sésamie. **Cette observation réalisée juste avant la récolte (septembre — octobre) permet de bien connaître la situation et de prévoir la pression éventuelle pour la prochaine campagne.**

Méthode d'observation :
Il faut prélever 5 pieds à suivre sur cinq placettes prises au hasard, les disséquer et dégager les épis.
Les larves doivent être dénombrées sur ces 25 plantes.

Larve de pyrale (source Arvalis).
Les larves mesurent de 2-3 mm à 20 mm selon le stade larvaire. De couleur gris clair, elles présentent sur le dos une ligne longitudinale gris foncé.

Larve de sésamie (source Arvalis).
La chenille de longueur finale une longueur de 40 mm, est rose pâle. La présence de points noirs de chaque côté est caractéristique.

• **Après la récolte : faite un broyage des cannes**

Le broyage fin et ras des cannes de maïs est fortement recommandé pour notamment détruire les larves de sésamie et de pyrale présentes à l'automne. L'enfouissement des résidus complètera le broyage en permettant une meilleure dégradation de ces résidus. Les larves sont très résistantes au froid. Mais, la pluie et les températures douces entraînent des développements de pathogènes sur les larves diapausantes, permettant aussi de diminuer les populations de sésamie et de pyrale.

PROCHAIN BSV : Septembre 2025

ABONNEMENT BSV

Vous pouvez retrouver l'ensemble des BSV Grandes Cultures sur les sites internet suivants :
La FREDON Bretagne : https://fredon-bretagne.com/
La Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne : https://bretagne.chambres-agriculture.fr/
La DRAAF Bretagne : https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/

L'ensemble des observations contenues dans ce bulletin a été réalisées par les partenaires suivants :
AGRIAL, ARVALIS, CHAMBRE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE, FREDON BRETAGNE,

Direction de Publication
Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
ZAC Atalante Champeaux 35 042 RENNES
Contact : Claire Ricono
Animatrice inter-filières - Tél : 02 97 46 22 41
Rédigé par :
FREDON Bretagne
5, Rue A. de St Exupéry
35235 THORIGNE FOUILLARD
Animateur Grandes Cultures—Damien Leclercq
Tél : 07 63 57 60 84
Comité de Relecture :
Arvalis, Chambres d'Agriculture de Bretagne, DRAAF-SRAL, FREDON Bretagne, Terres Inovia

Pour recevoir gratuitement les BSV :
Inscrivez-vous sur le site de la chambre d'agriculture de Bretagne : Formulaire pour envoi de mail
Ou contactez par mail l'animateur Grandes Cultures - Mail : damien.leclercq@fredon-bretagne.com

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations réalisées eux-mêmes dans leurs cultures et/ou sur les préconisations de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, de l'environnement et de la santé, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.